



NOTE DE VEILLE DU SECTEUR ENERGETIQUE (Informations du 05 mai 2010)



Le pétrole chute de plus de 3 dollars

Les prix du pétrole ont chuté de plus de 3 dollars hier à New York, dans un marché miné par les problèmes de dette souveraine en Europe et le renforcement de la monnaie américaine. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» pour livraison en juin a terminé à 82,74.

PETROLE

Marée noire : BP achemine sur place son couvercle de confinement

(src : Reuters)

Près de 200 bateaux étaient déployés mardi aux abords de la gigantesque nappe de pétrole dans le golfe du Mexique, profitant de la météo plus clémente pour intensifier les efforts déployés pour endiguer la fuite qui pourrait toucher Miami en raison du courant maritime.

La compagnie britannique pétrolière BP, propriétaire de la plate-forme qui a sombré fin avril, prévoit d'amener mercredi son "couvercle" de confinement, une boîte en acier de 98 tonnes de 12 mètres, sur les lieux de la fuite. Le couvercle serait opérationnel dans les six prochains jours.

Trois dispositifs de ce type doivent être déposés sur les trois fuites afin de canaliser les émanations de pétrole dans un tuyau et récupérer le brut sur une barge à la surface. Le delta du Mississippi et les côtes de la Louisiane, de l'Alabama, du Mississippi et de la Floride, sont menacés par le brut qui s'échappe au rythme de 5.000 barils par jour. Les équipes de nettoyage, bloquées à terre en raison d'une mer agitée, ont obtenu quelques jours de répit.

"Pour le moment, nous ne constatons aucun impact sur la littoral", a déclaré Doug Suttles, chef des opérations de BP. Des bateaux ont déployé et réparé des barrages flottants placés aux abords des côtes du golfe du Mexique pour repousser la nappe de pétrole qui s'étend désormais sur une superficie de 208 km de long et 112 km de large, soit la taille de l'Etat du Delaware.

"L'amélioration des conditions [météorologiques] sont encourageantes", a déclaré un garde-côtes, l'officier Matthex Schofield.

LE COURANT MARIN INQUIETE

Les équipes de nettoyages ont entamé une course contre la montre. Si la nappe entre en contact avec le courant maritime Loop, des boulettes de pétrole pourraient atteindre Miami, dans le sud de la Floride ou même les îles-barrières de la Caroline du nord, a prévenu Robert Weisberg, un océanographe physicien à l'université de Floride du sud.

"Nous ne savons pas précisément quand la nappe entrera en contact avec le courant Loop mais il semblerait que cela soit imminent", a déclaré Weisberg.

Interrogée sur cette possibilité, une porte-parole de la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) a indiqué qu'elle n'était pas prévue dans les prévisions de l'agence pour les prochaines 72 heures.

Bien qu'il n'y ait encore aucune trace de pétrole, des professionnels du tourisme à Pensacola Beach en Floride, ont dit déjà ressentir les effets de la pollution, faisant état d'annulations de réservation d'hôtels.

La Maison blanche souhaite modifier un texte qui plafonne à 75 millions de dollars le montant des sommes que BP pourrait être condamné à verser aux victimes de la marée noire.

"L'administration travaille sur la législation pour relever ce cap et le dépasser (...) Les 75 millions pourraient être facilement dépassés d'ici peu", a indiqué le porte-parole de la Maison blanche Robert Gibbs.

Le titre de BP montrait des signes de stabilisation après avoir perdu 17% en deux semaines depuis l'explosion de sa plate-forme Deepwater Horizon.

La nappe de pétrole du golfe de Mexique pourrait dépasser en ampleur la marée noire de l'Exxon Valdez en Alaska en 1988, la pire de l'histoire des Etats-Unis.



Total inaugure au Qatar le plus grand craqueur d'éthane au monde

(src : AFP)

Le pétrolier français détient 22 % d'un projet de 1,2 milliard de dollars, qui permettra de valoriser en éthylène le gaz tiré du North Field, le plus grand gisement de gaz naturel au monde. Découvert en 1971, ce dernier a propulsé le Qatar au troisième rang mondial des réserves gazières, derrière la Russie et l'Iran.



Une ferme éolienne de 100 MW au Maroc en 2011

(src : Alstom)

Alstom a remporté le 15 avril dernier la signature de son premier contrat sur le marché de l'éolien marocain, avec Nareva Holding, filiale d'ONA, principal groupe industriel et financier marocain, et concernant un nouveau parc éolien à Akhfenir.

Sa mise en service interviendra en 2011 et il sera composé de 61 éoliennes Alstom ECO74 fournissant plus de 100 MW d'énergie renouvelable à destination des clients industriels privés au Maroc, principalement dans le cadre du programme Energipro.

Selon les termes du contrat, Alstom sera chargé de la fourniture, de l'installation et de la mise en service du parc éolien. Le groupe sera également responsable de la maintenance et de l'exploitation au cours des cinq premières années.

Durant la phase d'installation, Alstom a prévu l'embauche de près de 45 personnes pour travailler sur le site, et 16 autres personnes pour assurer l'exploitation et la maintenance.

Le Maroc s'est engagé à produire 42 % de son électricité à partir de sources renouvelables d'ici à 2020, dont un tiers proviendra de l'éolien. Alstom est présent dans le secteur de l'hydroélectricité et a déjà installé quelque 800 MW, soit plus de la moitié de la base hydroélectrique installée du pays.

« Alstom est fier de la signature de ce nouveau contrat au Royaume du Maroc qui permet au groupe et à son client de renforcer le secteur éolien, conformément aux politiques environnementales du pays, a indiqué Philippe Cochet, Senior Vice President d'Alstom Wind and Hydro. Ce contrat est le premier contrat signé en matière d'éolien au Maroc et représente une avancée prometteuse pour de futurs projets dans le secteur. »

Google ajoute 2 parcs éoliens dans son escarcelle

(src : Google)



Après avoir pris des participations dans 2 sociétés spécialisées dans les énergies renouvelables (eSolar : concentrateur solaire et AltaRock : géothermie), Google poursuit ses investissements dans le "GreenBusiness" en procédant à l'acquisition de deux parcs éoliens (113 turbines) dans le Dakota du Nord (USA).

"Vendredi nous avons réalisé notre premier investissement direct dans un projet d'énergie renouvelable avec l'acquisition de deux parcs éoliens d'une puissance cumulée de 169,5 mégawatts (MW), soit suffisamment d'électricité pour alimenter plus de 55.000 logements" a indiqué Rick Needham, le responsable des

opérations Green Business chez Google. Et d'ajouter, *"grâce à cet investissement de 38,8 millions de dollars, nous espérons accélérer le déploiement des énergies renouvelables."*

Selon le géant de l'internet, les éoliennes ajustent en permanence les angles des différents pas de l'hélice pour atteindre une efficacité optimale. Par ailleurs, l'utilisation de pôle plus grande augmente de 15 % la zone balayée par rapport aux générations précédentes. Les systèmes de contrôle avancé des parcs éoliens permettraient également une surveillance à distance 24 / 7 dans le but d'assurer une exploitation maximale des turbines et donc de la production d'électricité.

ENERGIE MAREE-MOTRICE

Poséidon : un prototype de parc hydro-éolien flottant

(En savoir +)

Energine a évoqué il y a 2 mois, le concept de parcs éoliens flottants, qui avait suscité quelques réactions intéressantes. Aujourd'hui, nous signalons une proposition similaire qui a été dévoilée fin avril par la compagnie danoise "Floating Power Plant" lors de la conférence verte nordique II, en Californie.

Le projet en est déjà à un stade avancé et un prototype est en cours de réalisation.

Pour se maintenir à flot, le générateur d'énergie flottant de 230 mètres de long, surnommé Poseidon 37, utilise la même technologie que celle des plateformes pétrolières en mer.

D'un poids de 30 000 tonnes, la version commerciale pourrait intégrer 3 turbines éoliennes de 1.5 mégawatts.

Le flotteur absorbe l'énergie inhérente des vagues, et grâce à l'utilisation d'une pompe à double fonction, cette dernière compresse l'eau qui est ensuite envoyée dans une turbine génératrice d'électricité. La forme atypique du flotteur assure quant à lui une absorption maximale de l'énergie des vagues.

En plus d'être physiquement stable, la plate-forme devrait se révéler financièrement rentable. L'énergie des vagues associée à l'installation d'éoliennes sur la plate-forme en offshore devrait garantir une production d'énergie stable.



Les développeurs espèrent que la plate-forme sera en mesure de produire annuellement environ 50 GWh d'énergie renouvelable (hydroélectricité + énergie éolienne). La société estime que le coût de l'énergie pour la centrale Poséidon sera de 10 à 15 centimes d'euro par kilowattheure entrant directement en concurrence avec les tarifs pratiqués en Europe.



MARCHE DE L'ENERGIE

EU : 500 maires veulent réduire leurs émissions CO2

(src : Commission Européenne)

Plus de 500 maires de villes d'Europe répartis dans 36 pays ont pris mardi l'engagement au Parlement européen de réduire les émissions de CO2 de plus de 20 % d'ici 2020, en présence de M. José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, et de M. José Luis Rodríguez Zapatero, Premier ministre espagnol.

En signant la convention des maires, une initiative de la Commission soutenue par le Parlement européen et par le Comité des régions, ils s'engagent à économiser de l'énergie, à accroître la part des énergies renouvelables et à sensibiliser leurs concitoyens.

"La convention des maires est aujourd'hui un élément essentiel de la politique de l'UE en faveur d'une énergie durable. Les régions et les villes font la preuve que la lutte contre le changement climatique est l'une des meilleures stratégies de relance économique. Les investissements dans des actions visant à réduire les émissions de CO2 et à accroître l'efficacité énergétique créent des emplois qui ne peuvent pas être délocalisés en raison de leur nature" a déclaré M. Günther Oettinger, membre de la Commission responsable de l'énergie.

Les 500 maires s'engagent en outre à sensibiliser leurs administrés et à partager les meilleures pratiques. La ville d'Heidelberg, par exemple, a diminué les émissions de CO2 provenant des bâtiments publics de près de 40 % grâce à des stations de maîtrise de l'énergie et à la mise en place «d'équipes de l'énergie dans les écoles. La ville de Riga utilise le méthane produit par la décharge municipale pour produire de l'électricité et Anvers a reconverti un entrepôt industriel en bâtiment durable témoin et hall d'exposition pour ses administrés.

Les autorités locales ont un rôle essentiel à jouer dans la lutte contre le changement climatique. Plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre sont générées par et à l'intérieur des villes. En effet, **80 % de la population vit et travaille en milieu urbain, où sont consommés plus de 80 % de l'énergie.**

La Commission européenne soutient cette initiative en organisant la conférence, en encourageant les meilleures pratiques sur le site web ad hoc et en aidant les autorités locales à financer leurs actions dans le domaine énergétique par le truchement de programmes comme ELENA, qui offre 15 millions d'euros de financement en 2010.

Les maires qui représentent la France

BREST MÉTROPOLÉ OCÉANE
CHAMONIX MONT-BLANC
COUDEKERQUE-BRANCHE
COULAINES
ECHIROLLES CEDEX
METZ
BAYONNE
CAEN
CHAMBERY
ECHIROLLES
GRANDE-SYNTHÉ
LA BASTIDONNE
L'HAY-LES-ROSES
SETE

Projet de loi Grenelle : l'UMP fait un geste sur l'énergie éolienne

(src : UMP - Assemblée Nationale)

La discussion sur le projet de loi Grenelle de l'environnement a commencé hier soir à l'Assemblée. Les responsables du parti présidentiel ont déposé un amendement visant à retirer le seuil minimal de puissance imposé aux champs éoliens.

Pour la première fois de leur histoire, les professionnels de l'énergie éolienne ont manifesté, hier matin dans les rues de Paris, pour exiger du gouvernement le retrait des amendements visant à encadrer l'implantation des éoliennes sur le territoire français. Leurs protestations ont été partiellement entendues : Jean-Louis Borloo, le ministre de l'Ecologie, a affirmé, sur France Inter, que la majorité a accepté de supprimer l'inscription d'un seuil minimal de 15 mégawattheures (équivalent à 7 éoliennes) pour l'installation d'un parc d'éoliennes. Un recul confirmé par le député Patrick Ollier, président UMP de la commission des Affaires économiques et ardent défenseur de ce seuil. Mais il semble que le débat continue sur le fait de maintenir une obligation de disposer de cinq mâts par ferme éolienne. Les élus de droite sont, en effet, toujours convaincus de la nécessité d'éviter la multiplication des petits projets et souhaitent un regroupement sur un même site de plusieurs éoliennes.

« Filière de reconversion »

Ce début de compromis sera-t-il suffisant pour permettre à la France de respecter l'engagement de réaliser 23 % de sa production d'énergie à partir de sources renouvelables d'ici à 2020 ? Les professionnels de l'éolien maintiennent que placer leurs parcs dans la catégorie des « installations classées » (les usines potentiellement dangereuses), avec des exigences d'enquête renforcées, comme le prévoit le projet de loi, est de nature à ralentir considérablement sa progression.

Politiquement, la tension est palpable. A l'occasion de la réunion de groupe de l'UMP, le député Christian Jacob, président de la commission Développement durable, a lancé sous les applaudissements un sévère rappel à l'ordre à la secrétaire d'Etat à l'Ecologie, Chantal Jouanno. « *Je ne voudrais pas que Chantal joue un jeu perso. Sinon on va vers un OGM bis* », a-t-il prévenu, en faisant allusion au psychodrame qui avait opposé les députés UMP et l'ancienne secrétaire d'Etat à l'Ecologie, Nathalie Kosciusko-Morizet, lors des débats sur la loi OGM en 2008. Chantal Jouanno avait marqué sa différence avec la majorité le mois dernier en se disant « *désespérée* » par l'abandon de la taxe carbone. Et en début de matinée, hier, la secrétaire d'Etat avait affirmé être « *très réservée sur ces dispositions qui freinent l'éolien* ». Ajoutant : « *A force d'encadrer, il ne faut pas non plus qu'on freine une filière qui peut être une filière de reconversion pour des outils de sidérurgie, par exemple.* »

Venant à la rescousse de Chantal Jouanno, le Nouveau Centre a annoncé son intention de déposer un amendement visant à supprimer les dispositions plaçant l'éolien sous le régime des installations classées.

Après le vote à la quasi-unanimité du projet de loi Grenelle I en 2008, le projet de loi Grenelle II examiné cette semaine ne devrait pas être voté par le Parti socialiste, a annoncé dès hier le chef de file des députés PS, Jean-Marc Ayrault, « *puisque la plupart de nos amendements ont été rejetés* ».

Le député-maire de Nantes a aussi indiqué que son groupe n'avait « *pas l'intention de venir au secours* » de la secrétaire d'Etat à l'Ecologie alors que « *la majorité UMP est plus que rétive* » sur le projet de loi.

Le développement durable, véritable outil de compétitivité

(src : Collège des Directeurs du Développement Durable Engagés – Lyonnaise des Eaux)

Il y a en ce moment un refrain persistant sur l'air du chacun dans son camp : l'environnement aux écologistes, la compétitivité aux entreprises. Une petite musique, presque inévitable, qui rappelle que les ères nouvelles sont précédées de périodes transitoires, ponctuées de nombreux va-et-vient entre l'ancien et le moderne. Une petite musique, pourtant, qui sonne faux aux oreilles de ceux qui tentent de promouvoir, au sein des entreprises, un nouveau type de développement fondé sur un lien indéfectible entre création de valeur et environnement.

C'est effectivement une tout autre partition qui est à l'oeuvre dans nos entreprises : elle a donné lieu à beaucoup de répétitions, beaucoup d'hésitations, mais elle se joue aujourd'hui d'une main sûre, car les dix dernières années ont permis de forger de solides convictions.

Tout d'abord, les politiques de développement durable se sont construites sur une définition commune de l'équation à résoudre : d'une part, des ressources naturelles, au premier rang desquelles les hydrocarbures, qui se raréfient, d'autre part la rapidité de l'accroissement démographique. Les solutions ne sont pas simples, mais elles existent, et poser un diagnostic a permis de mettre en oeuvre des démarches de sensibilisation menant aujourd'hui à de véritables transformations culturelles et managériales de nos entreprises pour passer à un nouveau modèle économique moins consommateur de ressources. A cet égard, nous sommes loin de la bulle verte : après le temps de la nouveauté et de l'innovation, est venu celui de la diffusion et de l'ancrage.

Ensuite, et n'en déplaise à certains, le développement durable ne rime plus avec « petite fleur » mais avec business. Les exemples de créations de valeurs à partir du développement durable foisonnent, qu'il s'agisse de valorisation des économies d'énergies réalisées ou de mise sur le marché d'offres vertes, qui concernent tant les produits de grande consommation que les prestations de business to business. Cette intégration du développement durable dans les stratégies de production et de commercialisation est également créatrice d'emplois et de nouveaux métiers (par exemple actuellement la forte demande d'assembliers énergie dans la construction immobilière). Elle se donne à lire dans les indicateurs financiers et sociaux classiques auxquels s'ajoute une comptabilité extra-financière qui se densifie : la mesure des émissions de CO2 permettent à deux tiers des entreprises du CAC 40 de s'engager sur leur réduction.

Autre enseignement que le bilan de ces dernières années permet de tirer : les logiques organisationnelles en silo sont en fin de cycle et la recherche de transversalité, de passerelles entre différents acteurs est porteuse de progrès. C'est sans doute là que les résistances au changement sont les plus fortes, c'est là aussi que les expériences sont les plus prometteuses qu'il s'agisse des partenariats public-privé pour des formations diplômantes créées par Bouygues ou de programmes d'action partenariaux France Nature Environnement-Lyonnaise des Eaux pour la prévention des pollutions des ressources en eau.

Le mouvement nous paraît irréversible car il s'accompagne d'une profonde évolution de l'opinion publique : c'est en 2009 que la demande d'une « autre société de consommation » a été la plus forte ; c'est en 2009 que les comportements verts ont été les plus nombreux ; c'est en 2009 enfin qu'on assiste à la réconciliation entre développement durable et création de valeur (enquête TNS Sofres, décembre 2009).

Les entreprises ne s'arrêteront pas en si bon chemin et les directeurs du développement durable, loin d'avoir été sacrifiés sur l'autel de la crise, comme certains le prédisaient, travaillent à la rémunération des services rendus à l'environnement, à la construction de modèles économiques qui ne sont plus fondés sur le volume mais sur la valeur et sur l'usage. Au moment où la Chine et les Etats-Unis prennent le chemin de la croissance verte, il est impossible que la France hésite. Alors, vive le Grenelle II : un signal clair, des règles du jeu communes rendront possibles des politiques d'investissement ambitieuses et nous donneront davantage de chances de gagner la bataille de plus en plus verte de la compétitivité.